



N° 299 /2022
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le
ID : 084-218400877-20221207-AR_299_AFJUR-AI

Orange, le 07 DEC 2022

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

ARRETE PORTANT RETRAIT DE LA DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DE MONSIEUR JEAN- PIERRE PASERO

Vu les articles L2122-18, L2122-20 et L2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°65/2022 du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 fixant à dix le nombre de postes d'Adjoints ;

Vu la délibération n° 657/2021 du Conseil municipal du 9 décembre 2021 approuvant l'élection de Monsieur Jean-Pierre PASERO en qualité de 3^{ème} Adjoint ;

Vu l'arrêté 012/2022 du 14 janvier 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Pierre PASERO ;

Considérant que dans un souci de bonne administration, il convient de retirer les délégations de fonctions et de signature de Monsieur Jean-Pierre PASERO ;

- ARRETE -

Article 1 : abroge l'arrêté 012/2022 du 14 janvier 2022 donnant délégation de fonctions et signature à Monsieur Jean-Pierre PASERO, 3^{ème} Adjoint au Maire, pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- l'éducation,
- la jeunesse à savoir le Contrat Enfance Jeunesse
- les loisirs à savoir les relations avec le monde éducatif et les associations de parents d'élèves ainsi que les centres de loisirs de la ville
- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de ses délégations.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la première des mesures de notification ou de publicité.

Article 3 : Monsieur le Maire de la Ville d'ORANGE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orange.

Le Maire,
Yann BOMPARD

Notifié le :
Signature de l'intéressé
à qui un exemplaire a été remis